



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stationnement

Question écrite n° 108194

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur les problèmes posés par les rassemblements importants de caravanes de gens du voyage. Cela se produit notamment dans le cadre de rencontres et de missions religieuses. Ceux-ci posent d'énormes difficultés aux petites communes, d'autant plus qu'ils sont inopinés. Ils entraînent des dommages économiques aux agriculteurs victimes dont les terres sont occupées sans autorisation. S'y ajoutent des dommages écologiques quand cela se produit dans des secteurs protégés (Natura 2000, par exemple). Aussi il souhaite savoir si les communes et les agriculteurs sont entièrement dédommagés par l'État des conséquences financières que cela entraîne pour eux. Il souhaite aussi connaître ce que dit la réglementation pour l'organisation de ces grands rassemblements.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108194

Rubrique : Gens du voyage

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11192